Politique : votation de février: initiative sur les armes

Autor(en): **Lenzin, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **38 (2011)**

Heft 1

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-911903

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

tive populaire du Parti socialiste (PS) en faveur de la restriction de la concurrence fiscale. Le PS voulait fixer des taux d'imposition minimaux aux revenus imposables supérieurs à CHF 250 000.– et aux fortunes imposables dépassant 2 millions de francs. Mais ce projet a été rejeté par 58,5% des votants et par 22 cantons sur 26. Le non l'a nettement emporté dans les régions rurales de Suisse centrale et orientale qui auraient dû adapter leur fiscalité si le texte avait été adopté. Les cantons de Nidwald, d'Obwald et de Zoug se sont montrés à 80% hostiles à l'initiative, suivis de près par Schwyz. À l'exception de Bâle-Ville, tous les autres cantons alémaniques ont rejeté le projet, tout comme le Tessin et les trois cantons romands (Fribourg, Vaud, Valais). Outre Bâle-Ville, seuls les cantons de Genève, du Jura et de Neuchâtel ont voté en faveur de l'initiative.

Votation de février: initiative sur les armes

Le 13 février, peuple et cantons se prononceront sur l'initiative populaire «Pour la protection face à la violence des armes». Elle demande non seulement le stockage des armes de service à l'arsenal et un registre national des armes à feu, mais aussi la justification du besoin et de la capacité pour qui veut acheter et utiliser des armes à feu. Selon les auteurs de l'initiative, chaque année, environ 300 personnes sont tuées en Suisse par des armes militaires. Si ces dernières n'étaient pas aussi accessibles, des gestes impulsifs aux conséquences mortelles pourraient être évités. Cela nécessite par ailleurs un renforcement du contrôle des 2,3 millions d'armes gardées à la maison. Les Verts et la gauche sont favorables à l'initiative, contrairement au Conseil fédéral et aux partis bourgeois. Les détracteurs avancent l'argument selon lequel un nombre suffisant de mesures de protection face à la violence des armes a déjà été adopté et que l'on peut déposer volontairement son arme à l'arsenal. Et de conclure que le maintien d'une arme à domicile est une tradition de l'armée suisse et une preuve que l'État a confiance en ses citoyens. RL

Camouflet pour Calmy-Rey

Micheline Calmy-Rey est élue présidente de la Confédération avec le pire résultat électoral depuis l'introduction du système proportionnel. René Lenzin

Le renouvellement complet du gouvernement et l'élection à la présidence de la Confédération sont toujours l'occasion pour le Parlement de régler ses comptes politiques, voire personnels, et de donner des leçons. Mais encore aucun membre du Conseil fédéral n'avait reçu une gifle aussi cinglante que celle infligée à Micheline Calmy-Rey. Les Chambres fédérales réunies l'ont élue présidente de la Confédération pour l'année en cours avec seulement 106 voix sur les 246 possibles. Si l'affront d'un second tour lui a été épargné, cela ne tient qu'aux nombreuses absences et aux bulletins non valables ou blancs. Il s'agit du pire score jamais réalisé depuis l'introduction du système proportionnel en 1919.

La sociale-démocrate genevoise de 65 ans a été sanctionnée avant tout pour le comportement du Conseil fédéral dans l'affaire des deux otages suisses en Lybie. Après Hans-Rudolf Merz, qui a démissionné entre-temps, la ministre des Affaires étrangères a été considérée comme la deuxième principale responsable d'une politique gouvernementale dénuée de coordination et de collégialité. En particulier des membres du parti bourgeois lui reprochent aussi sa propension à agir en solo et ses indiscrétions dans d'autres dossiers. Mme Calmy-Rey elle-même a pris note du résultat, parlant d'un «jeu politique sans importance». Après 2007, elle entame sa seconde présidence de la Confédération. On s'attend à ce qu'elle tire sa révérence à la fin de l'année.

Le Parlement a choisi Eveline Widmer-Schlumpf comme vice-présidente. Sa réélection au Conseil fédéral dans un an est toutefois incertaine.

Votation fédérale – Initiative pour des impôts équitables

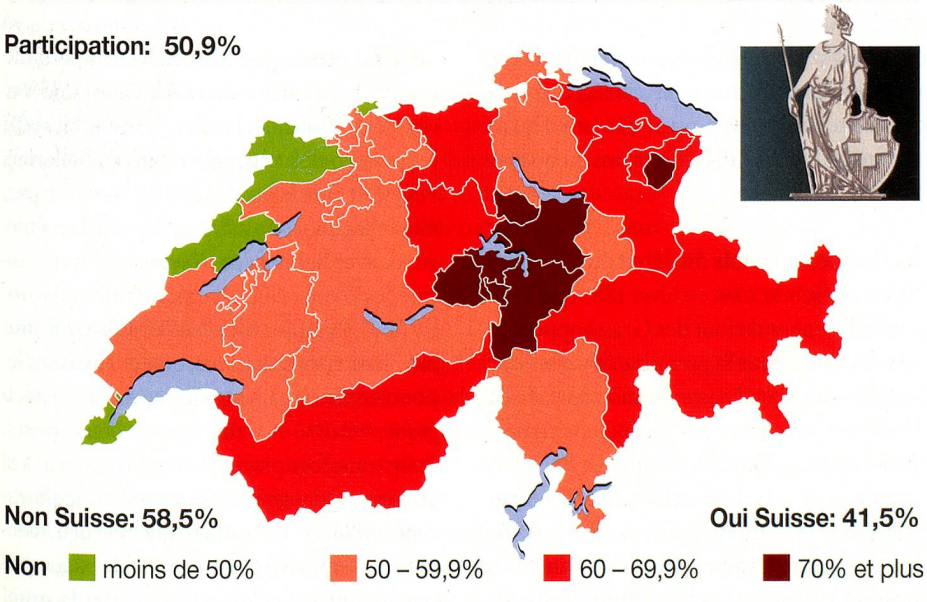

Source: Chancellerie fédérale

ATS